



SOURRIBES

AUTHON

LECASTELLARD-MELAN
ENTREPIERRES
SAINT-GENIEZ
HAUTES-DUYES

VOLONNE

ETUDE VOLUMES PRÉLEVABLES SUR LE BASSIN VERSANT DU VANÇON

Atteindre l'équilibre quantitatif et le bon état des masses d'eau en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.

■ GESTION QUANTITATIVE : SITUATION DÉPARTEMENTALE ACTUELLE

Les acteurs de l'eau (professionnels – élus – usagers - Etat) ont mis en place un dispositif de gestion depuis une dizaine d'années, qui repose sur les actions suivantes :

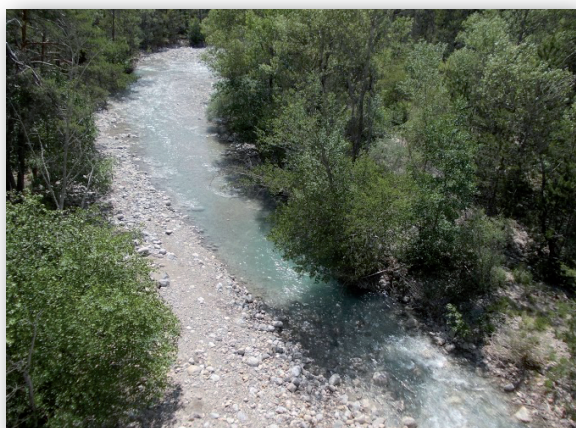
» **Mise en conformité - Sécurisation réglementaire**

Après avoir été recensés, les prélèvements en eau sont mis en conformité selon la procédure réglementaire appropriée. Ainsi, le bénéficiaire dispose d'un ouvrage identifié en règle :

- un débit de prélèvement
- un système de mesure
- un débit réservé à respecter
- voire des volumes prélevables quantifiés.

» **Sécheresse**

Les services de l'Etat assurent le suivi de la situation hydrologique et, en cas de pénurie, fixent en concertation avec les acteurs de l'eau, des mesures appropriées de réduction des prélèvements.



» **Utilisation de l'eau**

Les prélèvements sont effectués dans le respect des autorisations. En fin de saison, les registres de prélèvement sont transmis aux services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

» **Contrôles**

Les services de l'Etat procèdent à des contrôles inopinés ou programmés pour veiller à la bonne application des modalités de gestion établies et des autorisations délivrées.

Les mots soulignés sont dans le glossaire en fin de document

■ DÉMARCHÉ DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES



Les Etudes d'Evaluation des Volumes Prélevables [E.E.V.P.], financées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, ont pour objet d'établir un diagnostic de la gestion actuelle de l'eau et de proposer les modalités d'amélioration sur les bassins versants qui ont été identifiés comme présentant des difficultés chroniques de ressources en eau.

Les besoins anthropiques

(Eau potable, Industries, Irrigation...) sont déterminés par exploitation des mesures des prélèvements effectués et par analyse des autorisations de prélèvements.

La ressource en eau disponible

est évaluée selon une approche scientifique (la pluie est convertie en débit de cours d'eau), calée avec des mesures en continu et ponctuelles (jaugeages).

Les besoins du milieu naturel

sont approchés par méthode scientifique, complétée de mesures de terrain. Le concept de **Débit Minimum Biologique** est délaissé au profit d'un **Régime Biologique** plus représentatif des situations locales rencontrées (climat méditerranéen).

L'ensemble se déroule dans le cadre d'un processus de concertation, dont les principales étapes sont :

1. Estimation des besoins. Les besoins anthropiques sont établis et validés avec les acteurs locaux.

3. Résultats. L'intégralité des résultats, incertitudes comprises, est présentée en Comité de Pilotage.

2. Participation. L'ensemble des acteurs est invité à participer au Comité de Pilotage, dont les avis et demandes sont intégrés dans le déroulement de l'étude.

4. Ateliers. Les ateliers ont pour objet de réunir les acteurs locaux seuls (sans les institutionnels) pour permettre leur expression pleine et entière.

■ RÉSULTATS DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES

La gestion quantitative de l'eau s'apprécie par les volumes prélevés et les débits maintenus dans la rivière.

Les débits bruts désignent les prélèvements à l'entrée des ouvrages. Les débits nets sont les débits effectivement consommés (Hors pertes et restitutions).

Les volumes prélevables sont établis pour l'ensemble du bassin-versant du Vançon, en situation hydrologique normale (hors sécheresse).

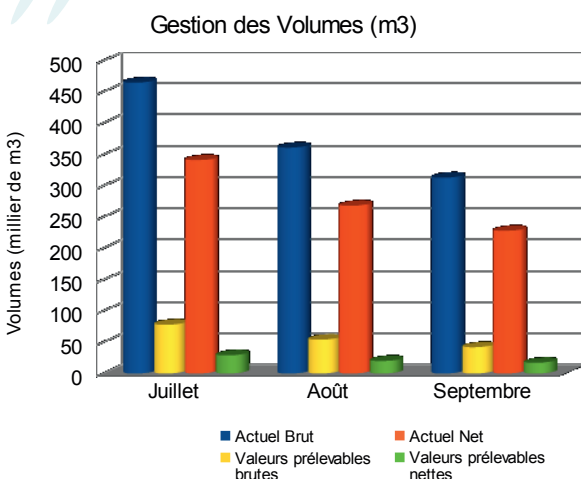
Dans le Vançon, un déséquilibre quantitatif est diagnostiqué sur l'ensemble de l'année, et concerne l'alimentation en eau potable [A.E.P.] (35 % des prélèvements) et l'irrigation (65 % des prélèvements). L'étude impose une diminution globale des volumes bruts prélevés de 60 % pour l'A.E.P. et l'irrigation sur la période d'étiage (juin à septembre).

Des projets de substitution ou de diminution des prélèvements en eau sont recensés :

- Diminution des prélèvements collectifs agricoles de la commune de Sourribes ;
- Transfert du prélèvement A.E.P. de Volonne sur la Durance ;
- Transfert du prélèvement d'irrigation de l'A.S.A. de Volonne sur la Durance.

Leur réalisation permettra de résorber le déficit quantitatif et de répondre aux objectifs de l'E.E.V.P.

Volumes prélevables



RÉSULTATS DES ETUDES D'EVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES (SUITE)

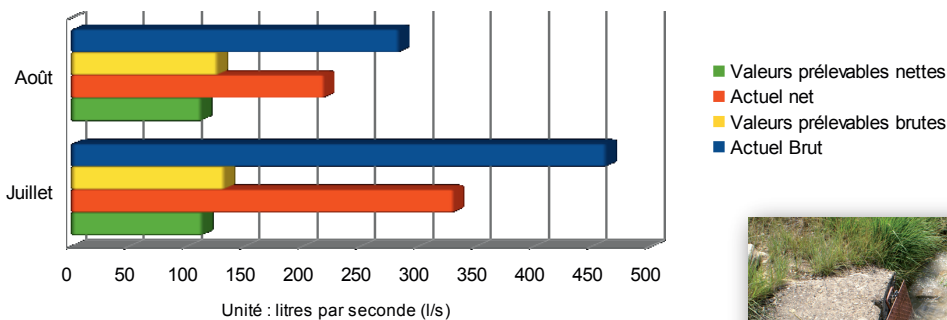
» Débits prélevables maximum

Les débits de prélèvement sont évalués pour l'ensemble du Vançon, hors gestion de crise (sécheresse).

Selon les études, les prélèvements instantanés doivent être fortement diminués sur la période d'étiage. Ces prélèvements de pointe ont une durée limitée mais peuvent générer localement des assècs en période de forts besoins en eau. La réalisation des projets recensés et l'instauration de tours d'eau peut constituer une solution.

Compte tenu des résultats, le bassin versant Vançon pourrait être classé en **Zone de Répartition des Eaux**. Néanmoins, le Préfet de Bassin a validé une politique de concertation pour construire une gestion quantitative locale adaptée.

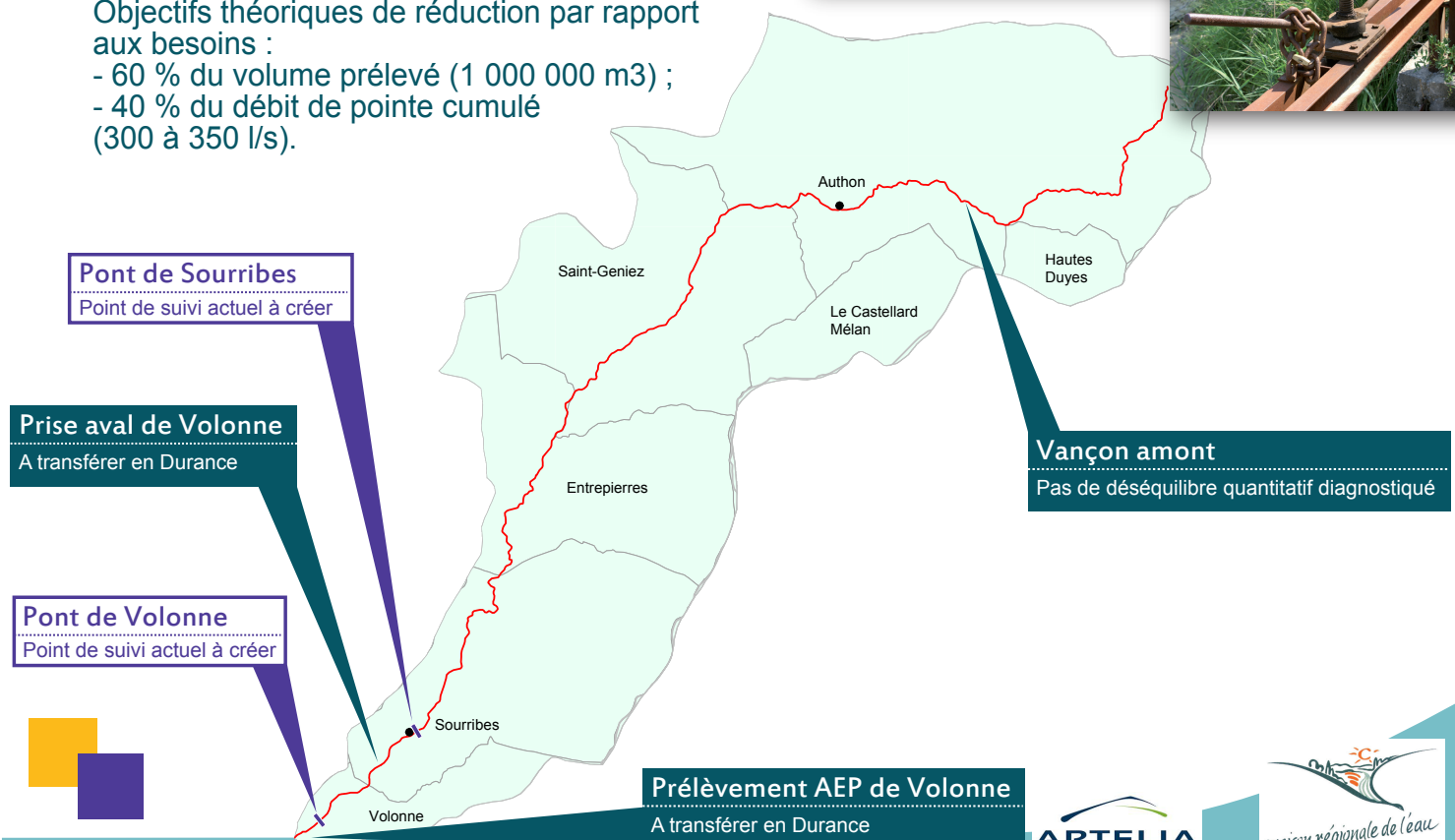
Débits de Prélèvement - Pont de Volonne



OBJECTIF DE GESTION

Le Vançon est un bassin versant déficitaire. Objectifs théoriques de réduction par rapport aux besoins :

- 60 % du volume prélevé (1 000 000 m³) ;
- 40 % du débit de pointe cumulé (300 à 350 l/s).

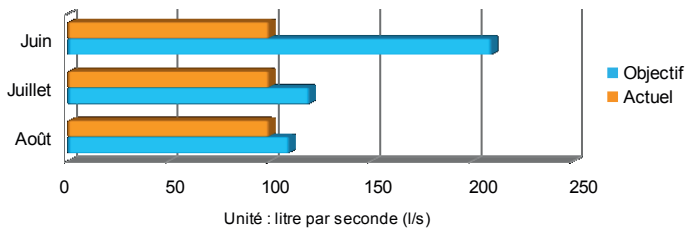


IMPACT REGLEMENTAIRE

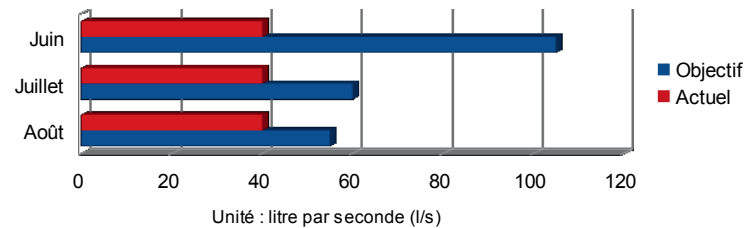
»» Débit de référence sécheresse

L'effort de relèvement du D.O.E. au pont de Sourribes est limité, et est adapté pour chacun des mois d'étiage de juin à août. Cette approche privilégie un maintien des débits dans la traversée de Sourribes, le secteur situé en amont de la Durance se caractérisant par une infiltration importante des débits.

Débit Objectif d'Etiage : Pont de Sourribes



Débit de Crise Renforcée : Pont de Sourribes



Le transfert vers la Durance des prélèvements dans le Vançon situés sur la commune de Volonne (A.E.P. et irrigation), et la diminution des prélèvements à Sourribes doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés dans l'étude. Le suivi des débits du Vançon et des prélèvements permettra de mieux caractériser la rivière, en particulier à proximité de l'exutoire.

»» Echéances

Plusieurs échéances réglementaires sont fixées pour les prochaines années, en vue d'atteindre les débits et volumes prélevables :

- 1er janvier 2014 : Application des nouveaux débits réservés aux prises d'eau en rivière ;
- 2015 : Nouvel état des lieux (détermination du bon état).

»» Concertation pour la co-construction de la Gestion Quantitative de l'eau

Une application progressive et réaliste sera nécessaire, basée sur une réflexion collective pour le montage des projets recensés, devant déboucher sur une amélioration concrète des ouvrages et de leur gestion formalisée par la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau [P.G.R.E.].

Sur la base des propositions des acteurs, la concertation doit permettre de mettre en œuvre les mesures élaborant un P.G.R.E. adapté à chaque territoire, et ainsi sortir à terme d'une gestion au coup par coup pour sécuriser les prélèvements.

GLOSSAIRE

Débit Minimum Biologique : Débit optimum pour la vie de la faune piscicole.

Régime Biologique : Plage de débits pour le maintien de la faune piscicole.

Zone de Répartition des Eaux : Secteur hydrographique présentant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins.

Débit d'Objectif d'Etiage [D.O.E.] : Débit pour lequel est assurée la coexistence de l'ensemble des besoins (Anthropiques et naturels).

Débit de Crise Renforcée [D.C.R.] : Débit pour lequel sont assurés les besoins en eau potable, de sécurité des installations et les possibilités de survie de la faune aquatique présente.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : Ensemble des actions financières, structurelles et réglementaires défini en concertation pour l'atteinte du bon état du cours d'eau.